

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations municipales</p> <p>Séance du mercredi 4 avril 2018</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 27 mars 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 4 avril 2018 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 07 Votants : 11 Délibération n°D_2018_04_04_18</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Nathalie Venancio à M. Alain Cartier, M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, M. Aurélien Chaîne à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Fabrice Excoffier est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » (nomenclature M14) – Vote du budget primitif de l'exercice 2018

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin », arrêté lors de la réunion de la commission finances du 26 mars 2018, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 640 788.17 €

Recettes de fonctionnement : 967 000.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 325 000.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	640 788.17 €	967 000.00 €
Section d'investissement	325 000.00 €	325 000.00 €
TOTAL	965 788.17 €	1 292 000.00 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 26 mars 2018,

Vu le projet de budget primitif 2018 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, approuve le budget primitif 2018 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	640 788.17 €	967 000.00 €
Section d'investissement	325 000.00 €	325 000.00 €
TOTAL	965 788.17 €	1 292 000.00 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 06 avril 2018</p> <p>Et de la publication le : 06 avril 2018</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 06 avril 2018</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
--	---

